



# VIE PRATIQUE

## LA BOÎTE À OUTILS DES PLACEMENTS

### ASSURANCE-VIE MULTISUPPORTS

Pour optimiser son assurance-vie, il ne faut pas se contenter d'un contrat en euros, au vu de la baisse continue des rendements (*lire pages précédentes*). D'ailleurs, désormais, très peu de contrats 100 % fonds en euros sont commercialisés. Pour aller chercher de la rentabilité, il est nécessaire d'en passer par les contrats d'assurance-vie dits « multisupports », qui proposent une poche sécurisée en fonds en euros et une poche de supports plus risqués (les unités de compte, UC) mais plus rémunérateurs.

Il existe plusieurs types d'UC : les actions, les parts de placement collectif (fonds ou organismes de placement collectif), mais aussi de l'immobilier (SCPI, SCI, foncières cotées, etc.). Les contrats multisupports proposent différents types de gestion, au choix de l'investisseur : déléguée (ou « sous mandat », l'épargnant ne s'occupe de rien), conseillée (l'assuré gère seul son contrat mais reçoit quelques conseils du gérant), libre (l'épargnant gère tout). La gestion profilée s'est développée ces dernières années. En pratique, l'épargnant répond à un questionnaire sur les risques qu'il est prêt à prendre et ses connaissances financières, son âge, ses objectifs, puis la compagnie lui suggère d'opter pour un profil prudent, équilibré ou dynamique. Là encore, tous les contrats ne se valent pas. Il faut aussi faire attention aux frais prélevés, pas toujours justifiés !

Banques, assurances, conseillers en gestion de patrimoine proposent des assurances-vie multisupports. Mais les meilleurs contrats sont très souvent proposés par les acteurs de l'Internet. Chez ces derniers, trois contrats se sont particulièrement distingués, selon notre dernière enquête (*lire n° 2530*) : Puissance Avenir, commercialisé par le courtier Assurancevie.com et assuré par Suravenir ; Placement-direct Essentiel (ex-Kapital-direct), du courtier Placement-direct (assureur Generali Vie) ; et Croissance Avenir d'Epargnissimo (Suravenir).

### PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Le plan d'épargne retraite (PER) est l'autre placement à privilégier à moyen et long termes. Comme son nom l'indique, il sert à thésauriser pour vos vieux jours : la sortie, en capital et/ou en rente, n'a lieu qu'à la retraite, même si les conditions de déblocage anticipé ont été assouplies, notamment pour l'achat d'une résidence principale. N'y versez donc pas des sommes dont vous pourriez avoir besoin avant. Son premier avantage est de vous faire bénéficier d'une déduction fiscale intéressante : 100 % des versements sont déductibles de votre revenu imposable, sous certains plafonds assez élevés. Depuis son lancement fin 2019, le succès est au rendez-vous et de nombreux produits ont vu le jour. Trois contrats simples arrivaient en tête de notre classement (*n° 2515*) : Ampli-PER Liberté (Ampli), Garance Sérénité de Garance Mutuelle et LFM PER'FORM de La France Mutualiste.

